

Sommaire

INNOV malade de son organisation : rapport de la médecine du travail ..... 1

Une Direction aveugle et sourde ? ..... 1

Hold up sur vos droits ! ..... 2

En bref ..... 2

## INNOV malade de son organisation : rapport de la médecine du travail

**Cette année encore, malgré les efforts déployés et les alertes émises par la médecine du travail, le bilan santé des personnels d'Innovation reste préoccupant. La Direction, de son côté, continue à souffrir d'un grave problème de surdité.**

Réorganisations qui se multiplient, équipes éclatées ou amputées, polyvalence élargie du fait des départs non remplacés, charge mentale accrue, majorée par l'inquiétude, managers pris dans « l'enfer des règles et les pièges relationnels » \*, flex office, densification des espaces et du bruit, à quoi s'ajoutent l'absence de stratégie réelle et de partage de la valeur, le manque de sens et de reconnaissance, **le climat est explosif et « propice aux épuisements professionnels, aux décompensations psychologiques et aux tensions interpersonnelles »**, relèvent les médecins du travail dans leur rapport 2023 qui n'a rien de réjouissant.

Pourtant ce n'est pas faute, année après année, de proposer des solutions afin de « revenir vers des modes de fonctionnement transparents, voir quasi démocratiques au sens où les transformations proposées seraient basées sur le dialogue, l'écoute, les remontées du terrain. » \* Le bon sens en fait !

Le télétravail tant décrié par la Direction demeure une échappatoire pour un grand nombre de personnes. « Accuser le télétravail et l'organisation hybride d'être responsable d'un manque d'esprit collectif manque de profondeur. Il est de plus en plus clair que devant le manque de reconnaissance et le sentiment que les conditions de travail sur les sites sont dégradées ou destinées à l'être, les employés se concentrent sur leur travail à domicile car ils en maîtrisent et apprécient parfaitement l'environnement. Ainsi se boucle un cercle vicieux, perdant/perdant » \*

**Surdité volontaire ou incompetence à « gérer » l'humain, chacun se fera son idée, au moment où le non-remplacement quasi systématique des médecins du travail a été annoncé au national nous dit également le rapport. [Voir sur notre site.](#)**

\*Citations tirées du rapport des médecins du travail.

### Une Direction aveugle et sourde ?

**Peu d'entre nous échappent aux conditions de travail dégradées, et à la suffisance de la Direction, mais certaines équipes et certains métiers semblent en souffrir plus que d'autres.**

Face au déni, vos élus des CSSCT ont dû, à plusieurs reprises, exercer leur « droit d'alerte » afin de mener des enquêtes paritaires pour comprendre le mal être de nos collègues et y remédier, notamment chez IT-S, Networks, au marketing et sur différents sites en France comme Archives, Belfort ou Caen, pour atteinte aux droits des personnes, à leur santé physique et mentale ou aux libertés individuelles (Art. L2312-59).



Nous vous tiendrons informés des conclusions de ces enquêtes.

Dans le même registre, le rapport sur le PAPRIACT\* 2023 montre une forte dégradation du dialogue social, sur la santé des personnels avec le refus répété d'intégrer des actions jugées « non prioritaires » par la Direction, en contradiction avec le Code du travail.

La prévention primaire, visant à éviter les risques est la grande absente des documents obligatoires de l'entreprise qui ne sait fonctionner qu'en « mode pompier ».

Les constats des élus des 3 CSSCT sur le mal-être des personnels et la légèreté de la Direction rejoignent ceux de la médecine du travail.

De nouveau, vos élus ont dû rappeler à la Direction ses obligations en matière de prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes, ainsi que l'importance de l'expertise des "indicateurs de signaux faibles" pour prévenir les risques professionnels et psychosociaux.

Les membres des 3 CSSCT expriment de nombreuses réserves dans leur bilan sur ce PAPRIACT, notamment sur l'absence d'informations préalables sur les plans d'accompagnement des réorganisations, la cartographie des risques, la prévention primaire, et les moyens dédiés à la prévention des risques spécifiques.

#### Vos élus demandent en outre que :

- ♦ les mesures de prévention des risques du PAPRIACT soient assorties d'indicateurs de résultats comme le prévoit la loi,
- ♦ la Direction précise les propositions retenues, modifiées ou refusées pour 2024,
- ♦ pour les points refusés, les actions proposées font apparaître une déclinaison des risques à maîtriser. Les élus demandent que les actions de préventions correspondantes notées dans le DUERP\*\* pour la maîtrise des risques soient indiquées dans la réponse de la direction.

Sur la santé et la sécurité des personnels, les alertes et les enquêtes se multiplient sans que cela semble « concerner » la Direction. D'une année à l'autre les constats sont les mêmes, mais ne sont pas suivis d'action et le refus de voir ce qui est évident laisse songeur.

Pour finir, vos élus demandent une information / consultation liée à la réorganisation des équipes de la Direction NET/CASE et de mettre ce point à l'ordre du jour du CSEE de mai 2024.

#### Orange est là ? Peut-être, mais pas pour tout le monde.

\* Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail), document obligatoire dans lequel sont définies, les actions de prévention à réaliser pour agir sur les risques professionnels identifiés.

\*\* Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels où l'employeur consigne le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les salariés.

<b>Vos représentants CFE-CGC Orange</b> <b>Vos représentants CFE-CGC Orange</b>	<b>Élus CSE Titulaires :</b> Maxence d'EPREMESNIL Ghislaine de SALINS Olivier BOUFFANT Valérie GIRAUD Bertrand AUZEMERY Anne-Laure VANDAMME Guy-Bernardin GNADOU Véronique GARNIER	<b>Suppléants :</b> Thierry ROGER de GARDELLE Jean-Marc CEPRIKA Stéphanie CRESPIN André BERNAUDIN Isabelle GREUET Sandrine LACHARME Virginie DEMARTA Olivier LE BOSSE	<b>Commissions CSE :</b> <b>Emploi Formation :</b> Maxence d'EPREMESNIL - Philippe FERTE <b>Egalité pro :</b> Virginie DEMARTA – Véronique GARNIER <b>Commission Handicap :</b> Stéphanie CRESPIN – Sandrine LACHARME <b>Commission ASC :</b> Bertrand AUZEMERY – Valérie GIRAUD <b>Commission Restauration :</b> Valérie GIRAUD – Nicholas HELCMANOCKI <b>Commission des marchés :</b> Olivier BOUFFANT- Guy Bernardin GNADOU <b>Projets Economie Evolution des marchés :</b> Thierry ROGER de GARDELLE – Hervé QUIPOURT <b>Représentant syndical :</b> David NAHON - <b>Référente collectif HSAS :</b> Véronique GARNIER
--	--	---	--

## Hold up sur vos droits !

**Il est assez consternant de voir que les sujets importants concernant la santé et la sécurité des personnels sont systématiquement refusés dans les ordres du jour du CSEE, aux profits de sujets qui n'ont pas grand-chose à y faire ou qui sont de la popote interne.**

La volonté de museler vos élus et donc de refuser de parler de vos droits devient patente en CSEE Innovation. Comme presque partout dans l'entreprise, le dialogue social semble bel et bien rompu.

Voir la liste des refus de la Direction et autres tracasseries qui brident le travail de vos élus, [sur notre site](#).

## En bref

### Résultats de l'enquête handicap et proches aidant ?

La publication par le nouveau bureau du CSEE, des résultats de l'enquête sur le handicap, réalisée par l'équipe de l'ancienne mandature se fait toujours attendre. Elle devrait être sur le site du CSEE depuis déjà longtemps... affaire à suivre

### A Châtillon, on conserve la conciergerie

Avec les services suivants : blanchisserie, repassage, pressing, couture, retouches, cordonnerie coiffure, esthétique, massage, commande de fleurs, livraison de paniers bios, services à domicile, réparation de téléphone, réglage et réparation de vélos, lavages voitures, motos et scooters.

### Vacances en Bretagne

La subvention de la participation aux séjours dans la résidence de Trébeurden est reconduite. Le remboursement du CSEE dépend du QF. Les demandes de remboursement sur facture (RSF) sont à formuler sur le site du CSEE.